

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Votants : 9

621

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 10 novembre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, JULIEN Gilles, TEITGEN Carole, THIBAUT Darig, LIONS Pascale
Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé :
Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme TEITGEN Carole
Mme MARC- MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre
Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

355- DEVIS GEOPLUS (détachement parcellaire et bornage ZN 21

Monsieur le maire rappelle que conseil municipal en date du 31 août 2022, a accepté la cession pour UN euro symbolique, de la loge située route des Vignobles sur la parcelle cadastrée ZN 21, appartenant à Mme PORCHER Chantal épouse IBRAHIM, tous les frais afférents à cette acquisition étant à la charge exclusive de la commune (frais de géomètre, frais d'acte notarié, etc.), et présente au conseil le devis du cabinet GEOPLUS sis à St Aignan.

Après en avoir étudié les modalités,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de GEOPLUS n° 2210- SO314 en date du 28 octobre 2022, pour la somme de 960,00 euros TTC (800,00 euros HT)

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le marché correspondant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



LIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

